

De : PREF 31 pref-covid19 <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 30 avril 2021 21:58

À : undisclosed-recipients:

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID -19 // Point de situation au 30.04.2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,  
Madame la Présidente du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

### 1. Point épidémiologique

Au 29 avril 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 363 (+3) hospitalisations en cours dont 78 (-2) en réanimation
- 748 personnes décédées

Du 20/04 au 26/04	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie	National	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	203,3 / 100 000 ▼	243,9 / 100 000 ▼	228,4 / 100 000 ▼	289,48 / 100 000 ▼	> 250 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	126,7 / 100 000 ▼	170,5 / 100 000 ▼	139 / 100 000 ▼	/	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations	/	/	44,44 % ▼	118,6 ↗	> 30 %

(en référence au nombre de lits réellement ouverts à date)

### 2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

#### • Bilan chiffré au 30/04/2021

Au 30 avril 2021, 2 068 772 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4ème région française en nombre d'injections derrière l'Ile de France, l'Auvergne Rhône Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

En Haute-Garonne, 390 732 injections ont été réalisées (293 975 premières injections et 96 757 secondes injections).

#### • Opération VACCIBUS des samedi 1er et dimanche 02 mai 2021

Le Vaccibus sera présent sur 4 communes ce week-end pour vacciner les personnes de plus de 70 ans et de plus de 50 ans avec comorbidités (ainsi que les personnels qui seront mobilisés dans les bureaux de vote les 20 et 27 juin prochains) :

- CC DU VOLVESTRE / commune de Montesquieu-Sylvestre (2° injections - 01/05)
- CC CŒUR DE GARONNE / commune Le Fousseret (01/05 et 12/05)
- CC DU FRONTONNAIS / commune de Villeneuve-les-Bouloc (02/05 et 13/06)
- CC DES CÔTEAUX BELLEVUE / commune de Pechbonnieu (02/05 et 13/06)

### 3. Entretien du Président de la République à la presse régionale

Le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé cette semaine un déconfinement en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département.

#### • Première étape : 3 mai 2021

Fin des attestations et des restrictions de déplacement.

#### • Deuxième étape : 19 mai 2021

Couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées.

#### • Troisième étape : 9 juin 2021

Couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport.

Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

#### • Quatrième étape : 30 juin 2021

Fin du couvre-feu.

Fin des limites de jauge pour les ERP.

Possibilité d'accéder à tout évènement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire).

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop :

- taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants ;
- augmentation brutale du taux ;
- risque de saturation des services de réanimation.

L'ensemble de ces mesures seront précisées dans le cadre d'une « grande phase de concertation » (parlementaires, partenaires sociaux, professionnels des secteurs et élus des territoires) sur l'agenda et les protocoles de réouverture.

Ce travail donnera lieu à une présentation en détail par le Premier ministre au cours de la semaine du 10 mai 2021.

Vous trouverez des précisions sur le lien suivant : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/04/29/terrasses-musees-cinemas-decouvrez-legenda-des-reouvertures>

Je vous tiendrai informé des évolutions réglementaires sur ces sujets le plus rapidement possible.

#### **4. Précisions concernant l'identification des membres du bureau de vote et fonctionnaires communaux non encore vaccinés mobilisés pour le scrutin des 20 et 27 juin prochain**

Par message du 28 avril dernier, je vous ai transmis la circulaire du ministre de l'Intérieur (INTA2110958C) relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections départementales et régionales.

Le point 4.6 de cette circulaire (p12) précise que les membres des bureaux de vote et fonctionnaires communaux non encore vaccinés mobilisés pour le scrutin pourront bénéficier d'une vaccination d'ici le début du mois de juin.

Cette vaccination est proposée à l'ensemble des membres du bureau de vote et fonctionnaires communaux de plus de 18 ans, non encore vaccinés. Elle sera réalisée avec un vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna).

Comme convenu avec l'association départementale des maires (AMF31), **je vous demande de bien vouloir transmettre dès que possible à vos intercommunalités les listes** de personnes de plus de 18 ans non encore vaccinées membres des bureaux de vote ou fonctionnaires communaux que vous mobiliserez pour ce scrutin et qui sont volontaires pour être vaccinées.

Ces listes seront transmises ensuite par chaque intercommunalité à la plateforme départementale d'appel du CHU qui appellera toutes les personnes volontaires (depuis un numéro en 08) pour leur proposer un rendez-vous durant le mois de mai sur des sites de vaccination préalablement désignés.

Les personnes concernées, membres des bureaux de vote ou fonctionnaires communaux ne doivent pas appeler directement la plateforme départementale. Les personnes concernées doivent attendre d'être contactés par la plateforme téléphonique qui leur fixera un rendez-vous

Pour votre parfaite information, la vaccination des membres des bureaux de vote ou fonctionnaires communaux mobilisés pour ce scrutin débute dès ce week-end (**uniquement sur rendez-vous**) sur les lieux de vaccination suivant :

- Centre de vaccination de grande capacité (CVGC) - Hall 8 à Toulouse dès ce week-end
- Vaccibus le samedi 1 mai 2021 sur la commune du Fousseret et dimanche 2 mai 2021 sur les communes de Villeneuve-Les-Bouloc et de Pechbonnieu pour des membres des bureaux de vote ou fonctionnaires communaux des intercommunalités du secteur (CC Coeur de Garonne, CC du Frontonnais, CC des Côteaux Bellevue, CC Côteaux du Girou),...
- Centre de vaccination de Bagnères de Luchon (à partir de la fin de semaine prochaine)
- Centre d'incendie et de secours de Saint-Gaudens Estancarbon (à partir de la fin de semaine prochaine)

#### **5. Journée nationale du 8 mai 2021 relative à la commémoration de la victoire de 1945**

Dans le cadre de cette journée, le samedi 8 mai prochain, les maires peuvent organiser un temps commémoratif (dépôt de gerbe au monument aux morts). Une attention particulière doit être portée sur le format restreint et le respect strict des mesures sanitaires. Il est demandé d'éviter de mobiliser des personnes en situation de vulnérabilité. Cette cérémonie ne devra pas être ouverte au public. Le message officiel vous parviendra dès réception.

Vous voudrez bien vouloir trouver en pièce jointe le communiqué de presse du Ministère des Armées paru à ce sujet.

#### **6. Stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des clusters dans les accueils collectifs de mineurs (protocole actualisé au 27 avril 2021)**

Dans le cadre de l'adaptation des mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19, vous trouverez, en pièces jointes:

- la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des clusters dans les accueils collectifs de mineurs (ACM),
- la FAQ relative aux ACM en date du 26 avril 2021.

Ces documents ont été actualisés en cohérence avec les dispositions applicables aux écoles et aux établissements scolaires.

Les modifications introduites, surlignées en jaune, portent notamment sur la conduite à tenir en cas de survenue d'un cas confirmé parmi les mineurs et les encadrants.

#### **7. Dispositif de suivi de crise en Préfecture**

Le dispositif de suivi de crise : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT